



PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport d'activité

DRAC

Direction régionale des affaires culturelles

des Pays de la Loire



2019



la DRAC en 2019 c'est:

1151 projets subventionnés

959 en fonctionnement
(dont 28 bourses)

192 en investissements

871 bénéficiaires de subventions

55 conventions pluriannuelles
d'objectifs (CPO financières)

8 contrats territoire-lecture

31 contrats locaux d'éducation artistique
et culturelle ou convention de dévelop-
pement culturels couvrant 35 territoires

**Le budget total de la DRAC
exécuté en 2019, s'élève à :**

40 586 206 €

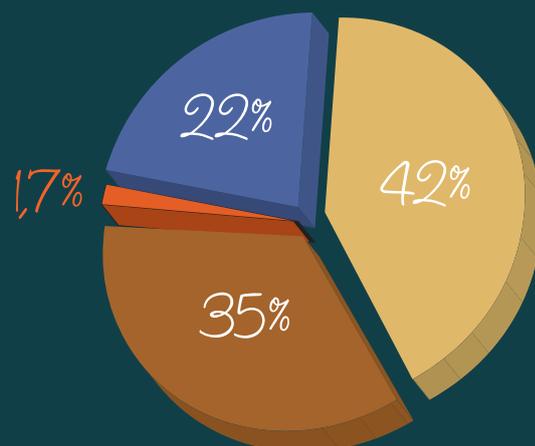
14 138 450 € *Patrimoines*

+ 16 755 675 € *Création*

+ 9 001 558 € *Transmission des savoirs et
démocratisation de la culture*

+ 690 523 € *Industries culturelles*

40 586 206 €



Les Pays de la Loire, région dynamique sur les plans économique et démographique, compte 3 718 512 habitants dont 31% ont moins de 24 ans. Ce territoire, à dominante rurale, est néanmoins doté d'un réseau urbain équilibré (une métropole, 2 agglomérations de plus de 300 000 habitants, 4 agglomérations de plus de 100 000 habitants).

Au niveau culturel, cette région, dynamique, est fortement attractive et dispose de forts atouts :

Une présence de nombreux artistes et acteurs dont certains de premier plan (cf la présence de compagnies de renommée internationale comme Non Nova, Royal de Luxe, la Machine, les Arts Florissants, Mua, Oro, A.i.m.e) ;

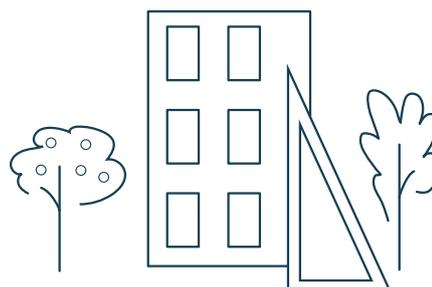
Un réseau de labels, d'appellations et de lieux culturels important :

5 scènes nationales, 10 centres de création (1 centre dramatique national, 2 centres chorégraphiques nationaux, 1 orchestre national, 1 opéra, 1 fonds régional d'art contemporain nouvelle génération et 1 centre national des arts de la rue et de l'espace public, 1 centre national de création musicale, 2 centres d'art contemporain d'intérêt national), 8 scènes conventionnées, 7 scènes de musiques actuelles, 27 équipes artistiques conventionnées, 5 pôles régionaux soutenus à divers titres par la DRAC (musiques actuelles, livre, éducation artistique et culturelle, arts visuels, cinéma) dont deux à parité avec le Conseil régional, un ensemble de lieux intermédiaires (scènes spécialisées, AFA) ;

Un réseau important d'établissements d'enseignement supérieur culture avec notamment 3 EPCC dont 2 sont à dimension interrégionale : l'École des beaux-arts Tours-Angers-Le Mans (TALM) et le Pont d'enseignement supérieur interrégional Bretagne-Pays de la Loire, l'École supérieure des beaux-arts de Nantes Saint Nazaire, 1 école nationale supérieure d'architecture à Nantes et une école supérieure attachée au Centre national de danse contemporaine d'Angers, 1 Institut technologique européen des métiers de la musique.

Un riche domaine patrimonial avec 11 territoires conventionnés villes et pays d'art et d'histoire, 2145 Monuments historiques, 16 236 objets mobiliers protégés, 56 édifices labellisés architecture contemporaine remarquables, 54 musées de France ;

Des intercommunalités qui développent des politiques culturelles à l'échelle de leur territoire (69 communautés de communes ou d'agglomération sur 1238 communes en 2018), facteur potentiel de développement notamment pour l'EAC avec un mouvement de transfert des équipements culturels qui s'amorce (Nantes, Laval) ; Une tradition de coopération entre la DRAC, les services de l'État et les collectivités.



Le patrimoine en chiffres

16 236 objets mobiliers
classés ou inscrits

2 145 monuments historiques

22 jardins remarquables

54 musées de France

11 Villes et Pays
d'art et d'histoire

39 chantiers archéologiques

56 édifices labellisés architecture
contemporaine remarquables

23 090 autorisa-
tions de travaux traités par
la CRMH et les UDAP



**En 2019, l'État a consacré 14,14 M€
au domaine du patrimoine**
(contre 13,58 M€ en 2018 soit + 4,12%)

10 771 026 € *Patrimoine monumental*

+ 932 759 € *Architecture*

+ 924 866 € *Patrimoine des musées de France*

+ 839 165 € *Patrimoine archivistique et célébrations nationales*

+ 80 050 € *Acquisition et enrichissement des collections publiques*

+ 590 584 € *Patrimoine archéologique*

14 138 450 €

Archéologie

En 2019, 590 584 € ont été consacrés à l'archéologie dans la région.

Centre de conservation et d'étude des collections (CCE)

La DRAC poursuit un schéma régional de projet de création de centre de conservation et d'étude en Sarthe, Loire-Atlantique et Vendée. En Loire-Atlantique, il est étudié la création ou le réemploi d'un bâtiment situé à Nantes avec les collectivités dotées d'un service archéologique habilité (Nantes Métropole et le Conseil départemental).

Pour la Sarthe, un projet de CCE au sein du site de Paixhans (ancienne caserne) au Mans est en cours d'étude. Une étude de faisabilité immobilière portant sur l'ensemble des bâtiments a été restituée.

Pour la Vendée, des réunions ont eu lieu avec le musée de l'Historial et le service Patrimoine et Archéologie du département.

Valorisation

La DRAC a financé le colloque international sur le mégalithisme dans le monde ainsi que celui de l'Association Française d'Archéologie Mérovingienne.



©Tim Fox/DRAC Pays de la Loire

En 2019, un exceptionnel sanctuaire gaulois et romain à Allonnes (49) a été découvert. Des fouilles financé à 100% par la Drac pour un montant total de 596 000€ dont 186 000€ en 2019 ont été exécutées. Les fouilles et le traitement des mobiliers se poursuivront en 2020 et les années suivantes.

L'organisation des journées archéologiques 2019 a eu lieu à Laval. Ces journées ont connu une belle fréquentation et servent de base à la programmation des études sur l'Age du fer qui seront développées ultérieurement.

En terme de recherche significative, le projet collectif de recherche sur l'enceinte romaine du Mans s'est poursuivi en accompagnement de la demande d'inscription au titre de l'UNESCO sur liste nationale.

Musée

La DRAC a soutenu à hauteur de 924 866 € les actions des musées de la région (dont 500 000 € pour le projet de musée Cligman à Fontevraud).

Chantiers de rénovation des musées

En 2019, la DRAC a soutenu financièrement de façon équilibrée de petites opérations territoriales et des grands chantiers plus ambitieux comme le Musée Dobrée à Nantes, afin d'accompagner les investissements dans les musées territoriaux et soutenir le dynamisme régional dans ce domaine. Ainsi, en 2019 l'étude de faisabilité et de programmation en vue de la rénovation du musée des Sables d'Olonne, deux opérations de travaux de modernisation ou d'aménagement, notamment les projets d'aménagement du musée Pincé à Angers et du musée du Vignoble Nantais.

Le soutien apporté à l'enrichissement des collections ainsi qu'aux opérations de conservation-restauration des musées dans le cadre du FRAM et du FRAR reflète une augmentation globale des investissements des musées. La part État totale du FRAM sur 2018 et



©DRAC Pays de la Loire

Le musée d'art Moderne de Fontevraud - collection Martine et Léon Cligman - en cours d'installation dans l'Abbaye de Fontevraud, a fait l'objet d'un suivi au niveau scientifique et d'un accompagnement dans le cadre de l'instruction du dossier de demande d'appellation « Musée de France ».

Il s'agit d'une opération importante d'un budget global de 12M€ environ financé par les époux Cligman, par la région des Pays de la Loire et par l'État à hauteur de 500 000€. Les travaux sont en cours, l'inauguration du musée dans le bâtiment de la Fannerie est prévue en décembre 2020.

2019 ayant été de 94 190€ en moyenne. La part État totale sur le FRAR a aussi connu une augmentation de 61% entre 2018 et 2019, passant de 52 684€ à 84 914€.

Monuments historiques

La DRAC soutient la restauration, la conservation et la valorisation des monuments historiques à hauteur de 10 771 026 €

La priorité a été donnée au financement des monuments historiques inscrits dans la **convention État-Région 2015-2020 (hors CPER)** adoptée fin 2015 pour la restauration de monuments sur 4 sites (Guérande, l'abbaye de Blanche-Couronne, les Sables d'Olonne et le château de Saumur).

Il en est de même sur la **mise en accessibilité de l'Abbaye de Fontevraud** inscrite au CPER. Les premiers chantiers seront engagés sur trois ans : 3 M€ État + 3 M€ Région.

2019 s'est articulé autour de trois axes :

- Les engagements contractuels (convention MH et CPER) pour 3,164 M€ ;
- Les poursuites d'opérations pour 2,484 M€ ;
- Les opérations nouvelles et prêtes pour un montant de 1,978 M€. Parmi ces opérations nouvelles, il faut citer : l'abbaye de Clairmont en Mayenne, l'église de Vouvant en Vendée, les donjons de Pouzauges et Talmont en Vendée, le lancement d'une importante campagne de restauration de la tapisserie de l'Apocalypse (le constat d'état étant établi).

Architecture

La DRAC a financé les actions de soutien à l'architecture à hauteur de 932 759 €.

On peut retenir parmi ces actions le soutien aux structures de diffusion de la culture architecturale réunies au sein du groupement Plan 5.

Espace protégé

Il existe en Pays de la Loire 77 ZPPAUP, 22 ont été transformées en AVAP. Une ZPPAUP a été transformée en site patrimonial remarquable (SPR) sur la commune de Saint-Gilles-Croix-de-Vie (85)

Le SPR d'Angers :

La commune d'Angers et Angers Loire Métropole ont pris la décision en novembre 2013 de créer un secteur sauvegardé sur le cœur historique d'Angers. Au cours de l'étude, la loi du 7 juillet 2016 dite LCAP (liberté, création, architecture et patrimoine) modifie la réglementation



©Tim Fox/DRAC Pays de la Loire

La restauration du portail de la cathédrale d'Angers a été réalisée sous la maîtrise d'ouvrage de la DRAC qui l'a entièrement financé (500 000€). Les analyses menées par la DRAC ont conclu que seule la construction d'une nouvelle structure devant le portail pourrait protéger les polychromies restaurées.

Un concours international d'architecture pour la réalisation d'un ouvrage de protection a été lancé en décembre 2019 avec le soutien de l'OPPIC. L'architecte retenu devrait être connu à l'automne 2020.

Par ailleurs, deux dossiers portant sur des opérations s'inscrivant dans le cadre du **protocole Culture/Défense** pour le Prytanée militaire de La Flèche. Ces deux dossiers (remontage du campanile et restauration de la table de communion) sont en cours.

dans un but de simplification, de visibilité et d'appréhension des espaces protégés, en regroupant aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP), secteur sauvegardé dans un unique document : le SPR (Sites Patrimoniaux Remarquables).

Le projet de périmètre a été présenté en CNPA le 1^{er} février 2018. La commission nationale a salué le travail mené, l'ambition du projet a prononcé un avis très favorable à la création du SPR d'Angers (premier SPR de la Loi LCAP à se doter à la fois d'un Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) et d'un Plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP)).

Une présentation publique du projet en juin dernier a précédé l'enquête publique qui s'est déroulée du 1^{er} juin au 3 juillet 2018. L'arrêté du 31 janvier 2019 a porté classement du SPR d'Angers.

Une première tranche relative à l'étude du SPR et à la définition de périmètres de délimitation adaptés (PDA) a été financée à 50 % par l'État. Le montant total de l'étude est de 787 360 €. En 2019, 300 000 € ont été engagés (dont 62 430 € au titre des PDA).



©Martin LAUNAY / Ville de Saint-Nazaire

Ville et Pays d'art et d'histoire

En 2019, les « Villes ou Pays d'art et d'histoire » en Pays de la Loire (Nantes, Guérande et le pays du vignoble nantais en Loire-Atlantique, Angers et Saumur en Maine-et-Loire, Laval et le pays Coëvrons-Mayenne en Mayenne, Le Mans, le pays du Perche sarthois et le pays de la vallée du Loir en Sarthe, Fontenay-le-Comte en Vendée) ont fait l'objet d'un soutien technique et financier de la DRAC sur une grande majorité de leurs actions pour un montant total de 163 000 €.

On peut citer comme actions la poursuite et le lancement du projet Nantes Patrimonia à Nantes (44), plateforme numérique documentaire et contributive sur le patrimoine de la ville, la mise en place d'un observatoire photographique des paysages, le développement des ateliers 6-12 ans à Angers (49) proposés aux jeunes durant les vacances scolaires, la poursuite de la mise en place de parcours adaptés au public en situation de handicap en Coëvrons-Mayenne (53), des actions de médiation de l'architecture, du patrimoine et du paysage dans le cadre de la fête des lumières en Vallée du Loir (72), intégrées au CLEA (contrat local d'éducation artistique et culturelle).

Ville de la Reconstruction, à l'important patrimoine industriel, Saint-Nazaire a obtenu le label ville d'art et d'histoire en décembre 2019. Ce label permettra d'exprimer plus fortement le plaisir et la fierté retrouvée de ses habitants d'être Nazairiens. Saint-Nazaire porte une attention particulière au lien entre patrimoine et création, en développant l'art dans l'espace public. L'État reconnaît en outre dans le patrimoine de la ville des éléments d'intérêt national.

Archives

La première pierre de l'extension des magasins de conservation des Archives départementales du Maine-et-Loire a été posée le 8 octobre 2019.

Les travaux s'achèveront à la fin de l'année 2020. Le coût du projet est de 3,258 M€. Le soutien de l'État de 20% porte la dotation à 645 160 €.

15 334 684 €

Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant

+

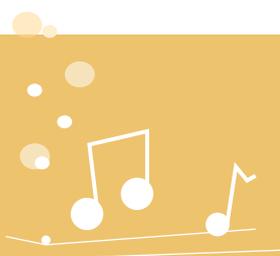
932 759 €

Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts plastiques

16 267 443 €



**En 2019, l'État a consacré 16,27 M€
au domaine de la création**
(contre 14,3 M€ en 2018 soit + 8,3%)



La création en chiffres

10 centres de création

- 1 centre dramatique national (CDN d'Angers)
- 1 opéra (Angers Nantes Opéra)
- 2 centres chorégraphiques nationaux (Nantes et Angers)
- 1 orchestre national (ONPL)
- 1 FRAC
- 1 centre national des arts de la rue et de l'espace public (La Paperie)
- 1 centre national de création musicale (Athénor)
- 2 centres d'art contemporain d'intérêt national (le Carré, le Grand café)

5 scènes nationales (Lieu Unique, le théâtre de Saint-Nazaire, le Carré de Château-Gontier, l'Espal au Mans, le Grand R à la Roche-sur-Yon)

8 scènes conventionnées (la Soufflerie, l'Entracte, Onyx la Carrière, le Théâtre de Laval, le TU, le Grand T, scène de Pays des Mauges, le théâtre de l'Éphémère)

7 scènes de musiques actuelles (Stereolux, le VIP, le Pannonica, le Chabada, 6PAR4, Superforma, Fuzz'Yon)

27 équipes artistiques conventionnées

17 compagnies dramatiques

7 compagnies chorégraphiques

3 ensembles musicaux



©CHU d'Angers

Les mesures prises ces dernières années pour conforter la création ont permis de poursuivre une partie des objectifs de la DRAC en matière de soutien aux équipes artistiques et à la création, dans la diversité de ses formes, d'aménagement culturel des territoires et de prise en compte des publics, et de structuration des acteurs.

Inauguration de la commande publique «le Kiosque», œuvre de Matali Crasset au CHU d'Angers (accompagnement à hauteur de 98 000 € part État)

Soutien aux équipes artistiques

En 2019, ce sont 27 compagnies dramatiques, 20 compagnies chorégraphiques et 19 ensembles musicaux qui ont bénéficié d'une aide au titre du dispositif des aides déconcentrées pour un montant global de 3 525 843€.

D'autres actions concourant à soutenir les artistes en région ont été menées en 2019, notamment au titre des aides à la résidence, dans tous les champs de la création.

On peut évoquer, à titre d'exemple :

- une aide pour la résidence accordée à la Cité du Cirque Marcel Marceau du Mans pour l'accueil de la Compagnie Allégorie, jeune compagnie circassienne
- une aide au Collectif Bonus pour une résidence arts visuels en entreprise à Nantes
- une aide à la résidence de l'auteur jeunesse Antonin Crenn dans la communauté de communes de sud Vendée littoral (Luçon-85) : construction d'un parcours d'éducation artistique et culturelle, élaboration de partenariats avec les acteurs du territoire (département, éducation nationale, Région) et inscription dans le contrat territoire lecture. Le principe était d'inviter un auteur pour une durée de 12 semaines, discontinues, du printemps à l'automne 2019.



©Photographyk

©Photographyk

*la Compagnie Allégorie,
jeune compagnie circassienne*

Aide à l'investissement pour les lieux culturels labellisés

La DRAC a soutenu en 2019 le projet d'ouverture d'une antenne du FRAC à Nantes sur le site de l'île de Nantes, avec le Conseil Régional des Pays de la Loire.

La DRAC soutient également l'implantation d'un nouvel espace de production du spectacle vivant, au sein du quartier Malakoff, quartier prioritaire de la politique de la ville de Nantes. Porté par le Lieu Unique, ce nouvel équipement dénommé Libre Usine, a vo-

cation à être un outil partagé avec d'autres acteurs culturels de la ville et de la métropole nantaise.

L'État (DRAC et préfecture de Vendée) participe également au financement d'un nouvel équipement pour la SMAC à la Roche sur Yon, pour un montant de 710 000€.

Enfin la DRAC a attribué une subvention de 700 000€ pour la rénovation des ateliers de construction de décors du Grand T, où ont notamment été construit les décors fameux du Thyeste mis en scène par Thomas Jolly et joué dans la cour d'honneur du Palais des Papes lors du festival d'Avignon 2018. Le rayonnement de ces ateliers est national et leur rénovation bénéficiera à de très nombreux acteurs du spectacle vivant, bien au-delà de la région.

Structuration des acteurs

La DRAC a impulsé deux schémas d'orientation pour les arts visuels (SODAVI), dont l'un en partenariat avec la DRAC Normandie, dans la perspective de développer et structurer la filière des arts visuels et des métiers d'art, en lien avec les collectivités territoriales.

La DRAC a signé avec le Centre National des Variétés (désormais CNM), le Conseil Régional des Pays de la Loire, et le **Pôle de coopération des acteurs pour les musiques actuelles** en Pays de la Loire, un contrat de filière pour les musiques actuelles. Ce dernier s'est concrétisé en 2019 par le lancement de 3 appels à projets : « diversité musicale sur les territoires », « promotion des artistes émergents », « coopérations professionnelles ».

Le secteur de la photographie a également bénéficié d'un soutien nouveau en 2019 : 20 000€ ont été consacrés pour accompagner de nouveaux lieux dédiés à ce médium.

164 620 €

dédié au Fonds de soutien
aux médias d'information sociale de proximité

8 festivals de cinémas ou manifestations
soutenus par le CNC pour un montant de 224 402 €



**En 2019, l'État a consacré 690 523 €
au domaine des industries culturelles**

Les industries culturelles en chiffres

Livre et lecture

8 contrats territoire lecture

Plus de 1000 bibliothèques

29 librairies labellisées LiR

70 librairies indépendantes

Cinéma

125 établissements

327 écrans

62 269 fauteuils

86 établissements classés arts et essais

Médias soutenus par le ministère de la Culture

30 radios associatives soutenus

14 médias de proximité soutenus





©DRAC Pays de la Loire

*inauguration de la réouverture
de la médiathèque Jacques Demy
à Nantes dans le cadre du label
bibliothèque numérique régionale.*

Livre et lecture

La DRAC des Pays de la Loire a poursuivi en 2019 la mise en œuvre du plan bibliothèques et confirmé son dynamisme en matière de lecture publique.

Dans le cadre des contrats de territoire lecture, la DRAC propose d'accompagner les collectivités. L'objectif est de formaliser, coordonner et valoriser une politique de développement de la lecture à l'échelle d'un territoire. En 2019, 8 contrats de territoire lecture ont cours sur le territoire régional.

La DRAC œuvre également ds le champ de l'économie du livre, en soutenant librairies et maisons d'éditions.

S'agissant des CTL, l'année 2019 a été une année de transition : 5 conventions sont arrivées à leur terme cette année ; les bilans à venir et les échéances de mars 2020 détermineront le maintien ou non de ces contrats. Les CTL qui étaient en préfiguration en 2018

devraient se concrétiser d'ici la fin de l'année avec la signature de 2 nouvelles conventions sur deux territoires ruraux (Vendée Grand Littoral et Segré Anjou Bleu). Le CTL intercommunal avec Nantes et Saint Herblain devrait également être prochainement relancé.

En matière d'économie du livre, outre le soutien aux librairies (11) et maisons d'éditions (5), la synthèse de l'étude d'analyse de la filière livre ayant pris du retard, les échanges pour la signature d'un contrat de filière avec la Région et le CNL ont repris à mi année et devraient conduire à une signature en 2020.

Cinéma

8 festivals de cinémas ou manifestations sont soutenus par le CNC pour un montant de 224 402€ dont 160 000€ pour les deux plus grands (festival des 3 continents de Nantes et Premiers Plans à Angers) et 64 402 € pour les 6 plus petits (festival international du Film de la Roche sur Yon (85), les « Reflets du cinéma » en Mayenne, le Festival « So Film » à Nantes, le Festival « Zones portuaires » à Saint-Nazaire (44), « les écrans du Réel » au Mans (72), Cinéma d'Afrique à Angers (manifestation biennale). Enfin la DRAC des Pays de la Loire soutient le festival du Cinéma Espagnol dans le cadre du partenariat avec l'université de Nantes.

Ont également été soutenus, 3 réseaux départementaux de salles art et essai (18 000€), une association régionale de professionnels (8000€) et une association de cinéma expérimental (7000€).

Dans le champ du multimédia, le dispositif Dicam est maintenu (6 projets retenus pour une enveloppe financière globale de 37 000 €) ; tout comme le soutien à des associations ou structures œuvrant dans ce champ (Ping, APO 33, Organic Orchestra, Espal).

Le territoire régional se distingue enfin par le développement du cinéma d'animation (résidences de Fontevraud, Nef animation, Incroyable Studio à Nantes, évènement « Extra-animation »)



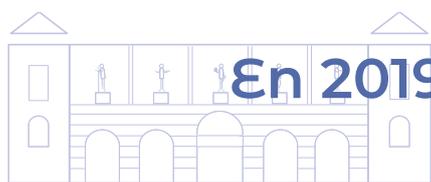
Fonds de soutien aux médias d'information sociale de proximité

Le Fonds de soutien aux médias d'information sociale de proximité a été créé en 2016 par le ministère de la culture. Ces médias (publications, sites Internet de presse, radios, télévisions, web-télés, webradios, etc.) font l'objet d'une attention particulière car ils contribuent à la vigueur du débat démocratique local en donnant la parole aux habitants des territoires, urbains et ruraux, et sont un vecteur d'information et un facteur de cohésion sociale.

Ils contribuent à valoriser l'image des territoires, à la faire évoluer et permettent à un large public de se familiariser avec la pratique journalistique, participant ainsi de l'objectif d'éducation aux médias.

Doté d'une enveloppe nationale de 1,58 million d'euros en 2019, le fonds a permis de soutenir 130 médias en France dont 14 en Pays de la Loire pour un soutien à hauteur de 164 620 €.

3 691 055 €	<i>Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et d'insertion professionnelle</i>
+ 5 295 503 €	<i>Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle</i>
+ 15 000 €	<i>Patrimoine linguistique</i>
<hr/>	
9 001 558 €	



En 2019, l'État a consacré 9 M€ à la démocratisation culturelle
(contre 8.846 M€ en 2018 soit + 1.8%)

La démocratisation culturelle en chiffres

La DRAC a financé ou soutenu en 2019 :

Éducation Artistique et Culturelle

87 ateliers artistiques 2019-2020 en collège et 46 en lycée (financés par la DRAC et le Rectorat)

8 structures de diffusion du spectacle vivant développant des jumelages avec des établissements scolaires

13 enseignements de spécialité « art »

461 240 jeunes concernés par des actions EAC, soit 65 % des élèves de l'académie de Nantes dont environ 200 000 jeunes issus des territoires prioritaires (quartiers politique de la ville, zones rurales).

Culture/Santé

71 actions pour 42 établissements de soins et établissements médico-sociaux (soutenus par la DRAC et l'ARS)

Politique de la Ville

14 jumelages entre institutions artistiques et culturelles et quartiers prioritaires de la politique de la ville

Éducation aux médias et à l'information

27 actions mises en place, soit environ 3 500 personnes concernées dont 80 % de jeunes

3 résidences de journalistes (Océan Marais de Monts, La Roche sur Yon, Mayenne Culture sur plusieurs intercommunalités de Mayenne)

Culture/Justice

28 actions mises en place dans les 7 établissements pénitentiaires de la région soit 3719 détenus concernés. (soutenus par la DRAC et l'administration pénitentiaire)

17 Contrats Locaux d'Éducation Artistique et Culturelle signés

12 Conventions de Projets Culturels de Territoires signés





©MUMO

En 2019, 5 295 503 € ont été consacrés à la priorité du ministère de la Culture en matière de démocratisation culturelle.

Cet investissement s'est fait en lien étroit avec les collectivités territoriales et sur des axes précis : éducation artistique et culturelle, contractualisation avec les territoires, politique de la ville et dispositifs en direction de publics spécifiques (culture-justice, culture santé ou culture et handicap).

Initié en 2011, le Musée mobile d'art contemporain (MuMo) est à destination des publics scolaires, extrascolaires et des habitants et propose des formations, des ateliers, des visites ou encore des rencontres. La 2ème édition en Pays de la Loire a présenté l'exposition « Visage, Paysage » en itinérance dans toute la région de septembre 2019 à février 2020.

En 2019, la DRAC a poursuivi la mise en œuvre de la politique d'éducation artistique et culturelle (EAC) et d'accès de tous les publics à l'art et à la culture :

- **en veillant à l'implication des acteurs culturels dans la mise en œuvre de politiques des publics**, notamment des publics jeunes et en soutenant la mise en place de nouvelles actions (aide aux projets, 4 nouveaux jumelages en structures culturelles quartier prioritaire politique de la ville en 2019) ;
- **en accompagnant les collectivités territoriales** dans la mise en place et/ou la consolidation de politiques locales d'EAC et de démocratisation : 31 contrats - CLEA ou convention de développement culturel - couvrant 35 territoires (villes ; communauté de communes, 2 départements) ;

- **en poursuivant les partenariats interministériels** : DRAC / ARS avec un élargissement au secteur du médico- social ; Culture / justice avec une attention soutenue au développement de l'axe jeunesse en lien avec la PJJ et le développement d'un axe formation des personnels, Culture / handicap avec un soutien renforcé aux structures culturelles du spectacle vivant pour les dispositifs d'accessibilité et la mise en réseau des professionnels du secteur ;
- **en consolidant la formation des acteurs de l'EAC**, notamment avec la poursuite en 2020 du plan académique et régional de formation EAC initié en 2019 à l'attention des professeurs du second degré titulaires de deuxième année ;

- **en structurant une politique régionale d'éducation aux médias** : poursuite des 5 master-class (formation des encadrants – 1 par département), développement des résidences de journalistes (3 en 2019) et appel à projet EMILE (éducation aux médias, à l'information et à la liberté d'expression) qui a permis d'aider 25 projets en 2019 ;

- **en favorisant la présence artistique au plus près des habitants** (projets itinérants, ouverture des lieux, résidences d'artistes etc).

Enseignement supérieur culture

En matière d'enseignement supérieur, l'année 2019 a vu notamment :

- l'agrément du projet de classe préparatoire publique dans le cadre du nouvel **EPCC d'école d'art Nantes-Saint Nazaire** avec une aide de l'État pour l'aménagement de nouveaux locaux de 600 000 € au titre des crédits de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) ;
- le recrutement de deux nouvelles directrices adjointes sur les sites d'Angers et de Tours pour **l'école supérieure d'Art TALM** ;
- l'habilitation du DNSPM et les D.E musique et danse pour le PES spectacle vivant « **Le Pont Supérieur** ».

La politique d'éducation artistique et culturelle s'est également appuyée sur une **politique active de soutien à l'enseignement spécialisé**.

Les Pays de la Loire comptent 17 conservatoires classés (2 conservatoires à rayonnement régional, 5 conservatoires à rayonnement départemental, 10 conservatoires à rayonnement communal et intercommunal). Les conservatoires à rayonnement régional et départemental ont bénéficié d'une enveloppe totale de 920 000 € en 2019.

Rencontre égalité femmes-hommes dans la culture

La DRAC et le réseau les Fameuses a organisé la 1^{ère} rencontre sur l'égalité femmes-hommes dans la culture à Nantes le 7 mars 2019.

Cet événement a rassemblé 180 participants. Le public était composé de professionnels de la culture : directions de structures culturelles, élu(e)s, agents des collectivités territoriales, artistes et étudiant(e)s de l'enseignement supérieur culture.

Cette première nationale s'adressait aux professionnels de la culture dans l'objectif de les sensibiliser et de créer une dynamique sur les Pays de la Loire.

A partir de deux questions phares sur la place des femmes dans les instances de décision et dans la programmation artistique, les conférences, rencontres et retours d'expérience ont abordé différentes problématiques déterminantes parmi les suivantes :

- la sensibilisation aux stéréotypes de genre pour l'ensemble du secteur ;
- la mémoire de la contribution des femmes à l'histoire des arts ;
- le questionnement de la notion de «talent», critère absolu de sélection...

Une étude sur la situation en Pays de la Loire a été publiée et largement diffusée à l'automne 2019. Cette étude porte sur la majorité des secteurs de la culture aidés par la DRAC : le spectacle vivant, l'archéologie, les arts plastiques, le livre et la lecture, l'architecture, les musées et le cinéma. Le but est de dresser un panorama le plus complet possible de la place des femmes au sein des secteurs culturels de la région afin d'appréhender les spécificités ligériennes et les défis régionaux s'agissant de la place des femmes.

égalité

FEMMES
dans

HOMMES
la culture



7 mars 2019
10h-17h
CCO
Tour de Bretagne
NANTES

Contacts

DRAC des Pays de la Loire
1, rue Stanislas Baudry
44 035 Nantes Cedex 1
02 40 14 23 00
www.culture.gouv.fr/



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*